

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.11.2022

Version 154 (remplace la version 153)

Révision: 15.11.2022

. RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

◊ 1.1 Identificateur de produit

◊ Nom du produit: **Duftöl Zitrone / Huile parfumée Citron**

◊ 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

◊ Emploi de la substance / de la préparation Flavour/Fragrance

◊ 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

◊ Producteur/fournisseur:

HÖFER CHEMIE® GmbH

Zur Fabrik 2, D-66271 Kleinblittersdorf, Allemagne

Tel: +49 6805 9 97 80 10 Fax: +49 6805 9 97 80 25

◊ Service chargé des renseignements:

M. Olivier Höfer, olivier.hoefer@hoefer-chemie.de Tel.: +49 6805 9 97 80 40

◊ 1.4 Numéro d'appel d'urgence (Disponible: 24 heures / 7 jours)

(DE) Téléphone: +49 75 85 93 12 56

(FR) Téléphone: +33 1 45 42 59 59

. RUBRIQUE 2: Identification des dangers

◊ 2.1 Classification de la substance ou du mélange

◊ Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

◊ 2.2 Éléments d'étiquetage

◊ Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

◊ Pictogrammes de danger



GHS02 GHS07 GHS08 GHS09

◊ Mention d'avertissement Danger

◊ Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

dipentène

Citral

Terpinolene

Eucalyptol

beta-Pinene

2,6-Octadienal, 3,7-dimethyl-, acid-isomerized

3,6-Dimethyl-3-cyclo-hexene-1-carbaldehyde

Myrcene

Longifolene

◊ Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.11.2022

Version 154 (remplace la version 153)

Révision: 15.11.2022

Nom du produit: Duftöl Zitrone / Huile parfumée Citron

(suite de la page 1)

◊ **Conseils de prudence**

- P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P331 NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P405 Garder sous clef.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

◊ **2.3 Autres dangers**

- ◊ Résultats des évaluations PBT et vPvB
◊ PBT: Non applicable.
◊ vPvB: Non applicable.

. RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

◊ **3.2 Mélanges**

◊ Description: Mélange des substances mentionnées ci-dessous avec des additifs non dangereux.

◊ Composants dangereux:

- | | | |
|-------------------|---|-------------|
| CAS: 25265-71-8 | Dipropylene glycol (isomer unspecified) | >50-100% |
| EINECS: 246-770-3 | substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail | |
| CAS: 138-86-3 | dipentène | >20-<25% |
| EINECS: 205-341-0 | Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1B, H317
substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail | |
| CAS: 5392-40-5 | Citral | >5-<10% |
| EINECS: 226-394-6 | Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317 | |
| CAS: 586-62-9 | Terpinolene | >2,5-5% |
| EINECS: 209-578-0 | Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Skin Sens. 1B, H317 | |
| CAS: 18479-58-8 | 2,6-Dimethyloct-7-en-2-ol | 1-2,5% |
| EINECS: 242-362-4 | Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319 | |
| CAS: 470-82-6 | Eucalyptol | 1-2,5% |
| EINECS: 207-431-5 | Flam. Liq. 3, H226; Skin Sens. 1B, H317 | |
| CAS: 79-92-5 | Camphene | ≥0,25-<1% |
| EINECS: 201-234-8 | Flam. Sol. 1, H228; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Eye Irrit. 2, H319 | |
| CAS: 18172-67-3 | beta-Pinene | ≥0,25-<1% |
| EINECS: 242-060-2 | Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1B, H317 | |
| CAS: 90480-35-6 | 2,6-Octadienal, 3,7-dimethyl-, acid-isomerized | ≥0,1-<0,25% |
| EINECS: 291-768-8 | Flam. Liq. 2, H225; Repr. 2, H361; Aquatic Chronic 2, H411; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1B, H317 | |
| CAS: 67801-65-4 | 3,6-Dimethyl-3-cyclo-hexene-1-carbaldehyde | ≥0,1-<0,25% |
| EINECS: 267-186-5 | Aquatic Chronic 2, H411; Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317 | |
| CAS: 123-35-3 | Myrcene | ≥0,1-<0,25% |
| EINECS: 204-622-5 | Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 2, H411; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1B, H317 | |
| CAS: 475-20-7 | Longifolene | ≥0,1-<0,25% |
| EINECS: 207-491-2 | Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Skin Sens. 1B, H317 | |

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.11.2022

Version 154 (remplace la version 153)

Révision: 15.11.2022

Nom du produit: Duftöl Zitrone / Huile parfumée Citron

(suite de la page 2)

◊ Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

. RUBRIQUE 4: Premiers secours

◊ 4.1 Description des mesures de premiers secours

◊ Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

◊ Après inhalation:

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

◊ Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

◊ Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

◊ Après ingestion: Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

◊ 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

◊ 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

. RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

◊ 5.1 Moyens d'extinction

◊ Moyens d'extinction: CO₂, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.

◊ Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

◊ 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

◊ 5.3 Conseils aux pompiers

◊ Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

. RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

◊ 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

◊ 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avvertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

◊ 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Traiter à la soude caustique 2%.

Assurer une aération suffisante.

Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

◊ 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

. RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

◊ 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Eviter la formation de gaz.

◊ Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Tenir à l'abri de la chaleur.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.11.2022

Version 154 (remplace la version 153)

Révision: 15.11.2022

Nom du produit: Duftöl Zitrone / Huile parfumée Citron

(suite de la page 3)

- ◊ **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- ◊ **Stockage:**
- ◊ **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.
- ◊ **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- ◊ **Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- ◊ **Classe de stockage:** 3
- ◊ **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

. RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- ◊ **8.1 Paramètres de contrôle**
- ◊ **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
 - 25265-71-8 Dipropylène glycol (isomer unspecified)**
AGW Valeur à long terme: 100 E mg/m³
2(II);DFG, Y, 11
Mak Valeur à long terme: 67E
 - 138-86-3 dipentène**
MAK vgl.Abschn.IIb
- ◊ **Remarques supplémentaires:** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- ◊ **8.2 Contrôles de l'exposition**
- ◊ **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.
- ◊ **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
- ◊ **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
 - Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
 - Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
 - Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
 - Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
- ◊ **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire.
- ◊ **Protection des mains:**
 - Gants de protection
 - Le matériel des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
 - Choix du matériel des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
- ◊ **Matériel des gants**
 - Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
 - Gants résistant aux produits multichimiques, catégorie III selon Règlement (UE) 2016/425
 - Temps de pénétration du matériel des gants
 - Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- ◊ **Protection des yeux/du visage** Lunettes de protection hermétiques

. RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- ◊ **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- ◊ **Indications générales**
- ◊ **État physique** Liquide
- ◊ **Couleur:** Incolore à tirant sur le jaune
- ◊ **Odeur:** Caractéristique
- ◊ **Seuil olfactif:** Non déterminé.
- ◊ **Point de fusion/point de congélation:** Non déterminé.
- ◊ **Inflammabilité** Inflammable.
- ◊ **Limites inférieure et supérieure d'explosion**
- ◊ **Inférieure:** Non déterminé.
- ◊ **Supérieure:** Non déterminé.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.11.2022

Version 154 (remplace la version 153)

Révision: 15.11.2022

Nom du produit: Duftöl Zitrone / Huile parfumée Citron

(suite de la page 4)

◊ Point d'éclair:	59 °C
◊ Température de décomposition:	Non déterminé.
◊ pH	Mélange non polaire/aprotique.
◊ Solubilité	
◊ l'eau:	Pas ou peu miscible
◊ Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
◊ Densité et/ou densité relative	
◊ Densité à 20 °C:	0,944 g/cm ³
◊ Densité relative	Non déterminé.
◊ Densité de vapeur:	Non déterminé.
◊ 9.2 Autres informations	
◊ Aspect:	
◊ Forme:	Liquide
◊ Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
◊ Température d'auto-inflammation	Non déterminé.
◊ Propriétés explosives:	Non déterminé.
◊ Test de séparation des solvants:	
◊ VOC (CE)	98,14 %
◊ Taux d'évaporation:	Non déterminé.
◊ Informations concernant les classes de danger physique	
◊ Substances et mélanges explosibles	néant
◊ Gaz inflammables	néant
◊ Aérosols	néant
◊ Gaz comburants	néant
◊ Gaz sous pression	néant
◊ Liquides inflammables	Liquide et vapeurs inflammables.
◊ Matières solides inflammables	néant
◊ Substances et mélanges autoréactifs	néant
◊ Liquides pyrophoriques	néant
◊ Matières solides pyrophoriques	néant
◊ Matières et mélanges auto-échauffants	néant
◊ Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
◊ Liquides comburants	néant
◊ Matières solides comburantes	néant
◊ Peroxydes organiques	néant
◊ Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
◊ Explosibles désensibilisés	néant

. RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- ◊ **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- ◊ **10.2 Stabilité chimique**
- ◊ Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- ◊ **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- ◊ **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- ◊ **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- ◊ **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

. RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- ◊ **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- ◊ Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- ◊ Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.11.2022

Version 154 (remplace la version 153)

Révision: 15.11.2022

Nom du produit: Duftöl Zitrone / Huile parfumée Citron

(suite de la page 5)

- ◊ *Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.*
- ◊ *Sensibilisation respiratoire ou cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.*
- ◊ *Mutagénicité sur les cellules germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*
- ◊ *Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*
- ◊ *Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*
- ◊ *Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique*
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- ◊ *Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée*
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- ◊ *Danger par aspiration Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.*
- ◊ **11.2 Informations sur les autres dangers**
- ◊ *Propriétés perturbant le système endocrinien*
Aucun des composants n'est compris.

. RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- ◊ **12.1 Toxicité**
- ◊ *Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.*
- ◊ **12.2 Persistance et dégradabilité** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
- ◊ **12.3 Potentiel de bioaccumulation** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
- ◊ **12.4 Mobilité dans le sol** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
- ◊ **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- ◊ *PBT: Non applicable.*
- ◊ *vPvB: Non applicable.*
- ◊ **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- ◊ **12.7 Autres effets néfastes**
- ◊ *Remarque:*
Très toxique chez les poissons.
Toxique chez les poissons.
Très toxique pour les puces d'eau.
Toxique pour les puces d'eau.
Très toxique pour les algues.
Toxique pour les algues.
- ◊ *Autres indications écologiques:*
- ◊ *Indications générales:*
Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre): très polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minimale dans le sous-sol.
Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.
Très toxique pour organismes aquatiques.

. RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- ◊ **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- ◊ *Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.*
- ◊ *Emballages non nettoyés:*
- ◊ *Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.*

. RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- ◊ **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**
- ◊ *ADR, IMDG, IATA* UN1169

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.11.2022

Version 154 (remplace la version 153)

Révision: 15.11.2022

Nom du produit: Duftöl Zitrone / Huile parfumée Citron

(suite de la page 6)

◊ **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

◊ ADR
EXTRAITS AROMATIQUES LIQUIDES, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
◊ IMDG
EXTRACTS, AROMATIC, LIQUID, MARINE POLLUTANT
◊ IATA
EXTRACTS, AROMATIC, LIQUID

◊ **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

◊ ADR
◊ Classe 3 (F1) Liquides inflammables.
◊ Étiquette 3

◊ IMDG, IATA

◊ Class 3 Liquides inflammables.
◊ Label 3

◊ **14.4 Groupe d'emballage**

◊ ADR, IMDG, IATA III

◊ **14.5 Dangers pour l'environnement**

◊ Marine Pollutant: Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : dipentène

◊ Marquage spécial (ADR):

◊ **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Attention: Liquides inflammables.

◊ Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): 30

◊ No EMS: F-E,S-D

◊ Stowage Category A

◊ **14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable.

◊ Indications complémentaires de transport:

◊ ADR

◊ Quantités limitées (LQ) 5L
◊ Quantités exceptées (EQ) Code: E1

◊ Catégorie de transport

◊ Code de restriction en tunnels 3

◊ IMDG

◊ Limited quantities (LQ) 5L

◊ Excepted quantities (EQ) Code: E1

◊ "Règlement type" de l'ONU:

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml
Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
UN 1169 EXTRAITS AROMATIQUES LIQUIDES, 3, III, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

. RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

◊ **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

◊ Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

◊ Pictogrammes de danger

   
GHS02 GHS07 GHS08 GHS09

◊ Mention d'avertissement Danger

◊ Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
dipentène

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.11.2022

Version 154 (remplace la version 153)

Révision: 15.11.2022

Nom du produit: Duftöl Zitrone / Huile parfumée Citron

(suite de la page 7)

- Citral
Terpinolene
Eucalyptol
beta-Pinene
2,6-Octadienal, 3,7-dimethyl-, acid-isomerized
3,6-Dimethyl-3-cyclo-hexene-1-carbaldehyde
Myrcene
Longifolene
- ◊ Mentions de danger
 - H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 - H315 Provoque une irritation cutanée.
 - H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 - H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 - H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 - H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 - ◊ Conseils de prudence
 - P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
 - P331 NE PAS faire vomir.
 - P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
 - P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 - P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
 - P405 Garder sous clef.
 - P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
 - ◊ Directive 2012/18/UE
 - ◊ Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
 - ◊ Catégorie SEVESO
 - E1 Danger pour l'environnement aquatique
 - P5c LIQUIDES INFLAMMABLES
 - ◊ Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 100 t
 - ◊ Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 200 t
 - ◊ RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
 - ◊ Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II
 - Aucun des composants n'est compris.
 - ◊ RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
 - ◊ Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)
 - Aucun des composants n'est compris.
 - ◊ Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT
 - Aucun des composants n'est compris.
 - ◊ Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues
 - Aucun des composants n'est compris.
 - ◊ Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers
 - Aucun des composants n'est compris.
 - ◊ Prescriptions nationales:
 - ◊ Classification VbF (ordonnance sur les liquides inflammables): A III
 - ◊ Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 3 (Classification propre): très polluant.
 - ◊ **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

DE

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.11.2022

Version 154 (remplace la version 153)

Révision: 15.11.2022

Nom du produit: Duftöl Zitrone / Huile parfumée Citron

(suite de la page 8)

. RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

◇ **Phrases importantes**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H228 Matière solide inflammable.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

◇ **Service établissant la fiche technique: Regulatory Affairs**

◇ **Contact: Dr. Maja Zippel**

◇ **Date de la version précédente: 14.10.2022**

◇ **Numéro de la version précédente: 153**

◇ **Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

GefStoffV: Gefahrstoffverordnung (Ordinance on Hazardous Substances, Germany)

VbF: Verordnung über brennbare Flüssigkeiten, Österreich (Ordinance on the storage of combustible liquids, Austria)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Flam. Sol. 1: Matières solides inflammables – Catégorie 1

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1B

Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

◇ *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.11.2022

Version 73 (remplace la version 72)

Révision: 15.11.2022

. RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

◊ 1.1 Identificateur de produit

◊ Nom du produit: **Duftöl Orange / Huile parfumée Orange**

◊ 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Pas d'autres informations importantes disponibles.

◊ Emploi de la substance / de la préparation Flavour/Fragrance

◊ 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

◊ Producteur/fournisseur:

HÖFER CHEMIE® GmbH

Zur Fabrik 2, D-66271 Kleinblittersdorf, Allemagne

Tel:+49 6805 9 97 80 10 Fax: +49 6805 9 97 80 25

◊ Service chargé des renseignements:

M. Olivier Höfer, olivier.hoefer@hoefer-chemie.de Tel.: +49 6805 9 97 80 40

◊ 1.4 Numéro d'appel d'urgence (Disponible: 24 heures / 7 jours)

(DE) Téléphone: +49 75 85 93 12 56

(FR) Téléphone: +33 1 45 42 59 59

. RUBRIQUE 2: Identification des dangers

◊ 2.1 Classification de la substance ou du mélange

◊ Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

◊ 2.2 Éléments d'étiquetage

◊ Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

◊ Pictogrammes de danger



GHS02 GHS07 GHS08 GHS09

◊ Mention d'avertissement Danger

◊ Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

dipentène

2-Methylundecanale

Myrcene

Linalol

Citral

pin-2(3)-ène

dl-Citronellol

◊ Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

◊ Conseils de prudence

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.11.2022

Version 73 (remplace la version 72)

Révision: 15.11.2022

Nom du produit: Duftöl Orange / Huile parfumée Orange

(suite de la page 1)

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

◇ **2.3 Autres dangers**

◇ Résultats des évaluations PBT et vPvB

◇ PBT: Non applicable.

◇ vPvB: Non applicable.

. RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

◇ **3.2 Mélanges**

◇ Description: Mélange des substances mentionnées ci-dessous avec des additifs non dangereux.

◇ Composants dangereux:

CAS: 138-86-3 dipentène >50-100%

EINECS: 205-341-0 Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1B, H317

substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail

CAS: 112-31-2 Decanale >5-<10%

EINECS: 203-957-4 Eye Irrit. 2, H319; Aquatic Chronic 3, H412

CAS: 25265-71-8 Dipropylene glycol (isomer unspecified) 1-2,5%

EINECS: 246-770-3 substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail

CAS: 110-41-8 2-Methylundecanale ≥1-<2,5%

EINECS: 203-765-0 Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1B, H317

CAS: 123-35-3 Myrcene ≥0,25-<1%

EINECS: 204-622-5 Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 2, H411; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1B, H317

CAS: 78-70-6 Linalol ≥0,1-<1%

EINECS: 201-134-4 Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1B, H317

CAS: 5392-40-5 Citral ≥0,1-<1%

EINECS: 226-394-6 Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317

CAS: 80-56-8 pin-2(3)-ène ≥0,1-<0,25%

EINECS: 201-291-9 Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1B, H317

CAS: 106-22-9 dl-Citronellol ≥0,1-<1%

EINECS: 203-375-0 Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317

◇ Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

. RUBRIQUE 4: Premiers secours

◇ **4.1 Description des mesures de premiers secours**

◇ Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

◇ Après inhalation:

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

◇ Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

◇ Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

◇ Après ingestion: Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

◇ **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.11.2022

Version 73 (remplace la version 72)

Révision: 15.11.2022

Nom du produit: Duftöl Orange / Huile parfumée Orange

(suite de la page 2)

- ◊ **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

. RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- ◊ **5.1 Moyens d'extinction**
Moyens d'extinction: CO₂, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.
- ◊ Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit
- ◊ **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- ◊ **5.3 Conseils aux pompiers**
Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

. RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- ◊ **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- ◊ **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avvertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- ◊ **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Traiter à la soude caustique 2%.
Assurer une aération suffisante.
Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.
- ◊ **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

. RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- ◊ **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Eviter la formation de gaz.
- ◊ Préventions des incendies et des explosions:
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Tenir à l'abri de la chaleur.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
- ◊ **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- ◊ Stockage:
- ◊ Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
- ◊ Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- ◊ Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- ◊ Classe de stockage: 3
- ◊ **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

. RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- ◊ **8.1 Paramètres de contrôle**
- ◊ Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:
138-86-3 dipentène
MAK vgl.Abschn.IIb

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.11.2022

Version 73 (remplace la version 72)

Révision: 15.11.2022

Nom du produit: Duftöl Orange / Huile parfumée Orange

(suite de la page 3)

25265-71-8 Dipropylene glycol (isomer unspecified)

AGW Valeur à long terme: 100 E mg/m³
2(II);DFG, Y, 11

Mak Valeur à long terme: 67E

◊ Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

◊ 8.2 Contrôles de l'exposition

◊ Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.

◊ Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

◊ Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec la peau.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

◊ Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.

◊ Protection des mains:

Gants de protection

Le matériel des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériel des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

◊ Matériel des gants Gants résistant aux produits multichimiques, catégorie III selon Règlement (UE) 2016/425

◊ Temps de pénétration du matériel des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

◊ Protection des yeux/du visage Lunettes de protection hermétiques

. RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

◊ 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

◊ Indications générales

◊ État physique

Liquide

◊ Couleur:

Jaune à orange

◊ Odeur:

Caractéristique

◊ Seuil olfactif:

Non déterminé.

◊ Point de fusion/point de congélation:

Non déterminé.

◊ Inflammabilité

Inflammable.

◊ Limites inférieure et supérieure d'explosion

◊ Inférieure:

Non déterminé.

◊ Supérieure:

Non déterminé.

◊ Point d'éclair:

51 °C

◊ Température de décomposition:

Non déterminé.

◊ pH

Mélange non polaire/aprotique.

◊ Solubilité

◊ l'eau:

Pas ou peu miscible

◊ Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Non déterminé.

◊ Densité et/ou densité relative

◊ Densité à 20 °C:

0,845 g/cm³

◊ Densité relative

Non déterminé.

◊ Densité de vapeur:

Non déterminé.

◊ 9.2 Autres informations

◊ Aspect:

◊ Forme:

Liquide

◊ Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité

◊ Température d'auto-inflammation

Non déterminé.

◊ Propriétés explosives:

Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.11.2022

Version 73 (remplace la version 72)

Révision: 15.11.2022

Nom du produit: Duftöl Orange / Huile parfumée Orange

(suite de la page 4)

- ◊ Test de séparation des solvants:
- ◊ VOC (CE) 98,40 %
- ◊ Taux d'évaporation: Non déterminé.
- ◊ Informations concernant les classes de danger physique
- ◊ Substances et mélanges explosibles néant
- ◊ Gaz inflammables néant
- ◊ Aérosols néant
- ◊ Gaz comburants néant
- ◊ Gaz sous pression néant
- ◊ Liquides inflammables Liquide et vapeurs inflammables.
- ◊ Matières solides inflammables néant
- ◊ Substances et mélanges autoréactifs néant
- ◊ Liquides pyrophoriques néant
- ◊ Matières solides pyrophoriques néant
- ◊ Matières et mélanges auto-échauffants néant
- ◊ Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant
- ◊ Liquides comburants néant
- ◊ Matières solides comburantes néant
- ◊ Peroxydes organiques néant
- ◊ Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant
- ◊ Explosibles désensibilisés néant

. RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- ◊ **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- ◊ **10.2 Stabilité chimique**
- ◊ **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- ◊ **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- ◊ **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- ◊ **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- ◊ **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

. RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- ◊ **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- ◊ **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- ◊ **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Provoque une irritation cutanée.
- ◊ **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- ◊ **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Peut provoquer une allergie cutanée.
- ◊ **Mutagénicité sur les cellules germinales** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- ◊ **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- ◊ **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- ◊ **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- ◊ **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- ◊ **Danger par aspiration** Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- ◊ **11.2 Informations sur les autres dangers**
- ◊ **Propriétés perturbant le système endocrinien**
Aucun des composants n'est compris.

DE
(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.11.2022

Version 73 (remplace la version 72)

Révision: 15.11.2022

Nom du produit: Duftöl Orange / Huile parfumée Orange

(suite de la page 5)

. RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- ◊ **12.1 Toxicité**
- ◊ Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- ◊ **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- ◊ **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- ◊ **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- ◊ **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- ◊ PBT: Non applicable.
- ◊ vPvB: Non applicable.
- ◊ **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
- ◊ Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- ◊ **12.7 Autres effets néfastes**
- ◊ Remarque:
- ◊ Très toxique chez les poissons.
- ◊ Toxique chez les poissons.
- ◊ Très toxique pour les puces d'eau.
- ◊ Toxique pour les puces d'eau.
- ◊ Très toxique pour les algues.
- ◊ Toxique pour les algues.
- ◊ Autres indications écologiques:
- ◊ Indications générales:
- ◊ Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant
- ◊ Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
- ◊ Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
- ◊ Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.
- ◊ Très toxique pour organismes aquatiques.

. RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- ◊ **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- ◊ Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- ◊ Emballages non nettoyés:
- ◊ Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

. RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- ◊ **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**
- ◊ ADR, IMDG, IATA UN1169
- ◊ **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
- ◊ ADR EXTRAITS AROMATIQUES LIQUIDES, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
- ◊ IMDG EXTRACTS, AROMATIC, LIQUID, MARINE POLLUTANT
- ◊ IATA EXTRACTS, AROMATIC, LIQUID
- ◊ **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**
- ◊ ADR
- ◊ Classe 3 (F1) Liquides inflammables.
- ◊ Étiquette 3
-
- ◊ IMDG, IATA
- ◊ Class 3 Liquides inflammables.
- ◊ Label 3
- ◊ **14.4 Groupe d'emballage**
- ◊ ADR, IMDG, IATA III

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.11.2022

Version 73 (remplace la version 72)

Révision: 15.11.2022

Nom du produit: Duftöl Orange / Huile parfumée Orange

(suite de la page 6)

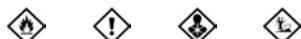
◊ 14.5 Dangers pour l'environnement	Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : dipentène
◊ Marine Pollutant:	Oui
◊ Marquage spécial (ADR):	Signe conventionnel (poisson et arbre)
◊ 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Signe conventionnel (poisson et arbre)
◊ Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):	Attention: Liquides inflammables.
◊ No EMS:	30
◊ Stowage Category	F-E, S-D
◊ 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	A
◊ Indications complémentaires de transport:	Non applicable.

◊ ADR	
◊ Quantités limitées (LQ)	5L
◊ Quantités exceptées (EQ)	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
◊ Catégorie de transport	3
◊ Code de restriction en tunnels	D/E

◊ IMDG	
◊ Limited quantities (LQ)	5L
◊ Excepted quantities (EQ)	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
◊ "Règlement type" de l'ONU:	UN 1169 EXTRAITS AROMATIQUES LIQUIDES, 3, III, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

. RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- ◊ **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- ◊ **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- ◊ **Pictogrammes de danger**



GHS02 GHS07 GHS08 GHS09

- ◊ **Mention d'avertissement** Danger
- ◊ **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
dipentène
2-Methylundecanale
Myrcene
Linalol
Citral
pin-2(3)-ène
dl-Citronello
- ◊ **Mentions de danger**
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- ◊ **Conseils de prudence**
P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.11.2022

Version 73 (remplace la version 72)

Révision: 15.11.2022

Nom du produit: Duftöl Orange / Huile parfumée Orange

(suite de la page 7)

- P331 NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P405 Garder sous clef.
P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- ◊ Directive 2012/18/UE
 - ◊ Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
 - ◊ Catégorie SEVESO
E1 Danger pour l'environnement aquatique
P5c LIQUIDES INFLAMMABLES
 - ◊ Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 100 t
 - ◊ Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 200 t
 - ◊ RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
 - ◊ Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II
Aucun des composants n'est compris.
 - ◊ RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
 - ◊ Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)
Aucun des composants n'est compris.
 - ◊ Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT
Aucun des composants n'est compris.
 - ◊ Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues
Aucun des composants n'est compris.
 - ◊ Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers
Aucun des composants n'est compris.
 - ◊ Prescriptions nationales:
 - ◊ Classification VbF (ordonnance sur les liquides inflammables): A II
 - ◊ Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.
 - ◊ **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

. RUBRIQUE 16: Autres informations

- Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.
- ◊ Phrases importantes
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 - ◊ Service établissant la fiche technique: Regulatory Affairs
 - ◊ Contact: Dr. Maja Zippel
 - ◊ Date de la version précédente: 15.04.2022
 - ◊ Numéro de la version précédente: 72
 - ◊ Acronymes et abréviations:
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.11.2022

Version 73 (remplace la version 72)

Révision: 15.11.2022

Nom du produit: Duftöl Orange / Huile parfumée Orange

(suite de la page 8)

ICAO: International Civil Aviation Organisation
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
GefStoffV: Gefahrstoffverordnung (Ordinance on Hazardous Substances, Germany)
VbF: Verordnung über brennbare Flüssigkeiten, Österreich (Ordinance on the storage of combustible liquids, Austria)
VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1B
Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1
Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2
Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

◇ * Données modifiées par rapport à la version précédente

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.11.2022

Version 79 (remplace la version 78)

Révision: 15.11.2022

. RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

◊ 1.1 Identificateur de produit

◊ Nom du produit: **Duftöl Jasmin / Huile parfumée Jasmin**

◊ 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

◊ Emploi de la substance / de la préparation Flavour/Fragrance

◊ 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

◊ Producteur/fournisseur:

HÖFER CHEMIE® GmbH

Zur Fabrik 2, D-66271 Kleinblittersdorf, Allemagne

Tel: +49 6805 9 97 80 10 Fax: +49 6805 9 97 80 25

◊ Service chargé des renseignements:

M. Olivier Höfer, olivier.hoefer@hoefer-chemie.de Tel.: +49 6805 9 97 80 40

◊ 1.4 Numéro d'appel d'urgence (Disponible: 24 heures / 7 jours)

(DE) Téléphone: +49 75 85 93 12 56

(FR) Téléphone: +33 1 45 42 59 59

. RUBRIQUE 2: Identification des dangers

◊ 2.1 Classification de la substance ou du mélange

◊ Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

◊ 2.2 Éléments d'étiquetage

◊ Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

◊ Pictogrammes de danger



GHS07 GHS09

◊ Mention d'avertissement Attention

◊ Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

alpha-hexylcinnamic aldehyde

Linalol

Hexyl salicylate

3,7-Dimethyl-1,6-octadien-3-yl acetate

isoeugénol

2,4-Dimethylcyclohex-3-ene-1-carbaldehyde

Piperonal

◊ Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

◊ Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.11.2022

Version 79 (remplace la version 78)

Révision: 15.11.2022

Nom du produit: Duftöl Jasmin / Huile parfumée Jasmin

(suite de la page 1)

2.3 Autres dangers

- ◊ Résultats des évaluations PBT et vPvB
- ◊ PBT: Non applicable.
- ◊ vPvB: Non applicable.
- ◊ Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien
1222-05-5 1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane: Liste II

. RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

◊ Description: Mélange des substances mentionnées ci-dessous avec des additifs non dangereux.

◊ Composants dangereux:

CAS: 140-11-4	Benzyl acetate	>20-<25%
EINECS: 205-399-7	Aquatic Chronic 3, H412	
CAS: 101-86-0	alpha-hexylcinnamic aldehyde	>10-20%
EINECS: 202-983-3	Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 2, H411; Skin Sens. 1B, H317	
CAS: 25265-71-8	Dipropylene glycol (isomer unspecified)	>10-20%
EINECS: 246-770-3	substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	
CAS: 78-70-6	Linalol	>10-20%
EINECS: 201-134-4	Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1B, H317	
CAS: 6259-76-3	Hexyl salicylate	>2,5-5%
EINECS: 228-408-6	Aquatic Chronic 1, H410; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	
CAS: 115-95-7	3,7-Dimethyl-1,6-octadien-3-yl acetate	>2,5-5%
EINECS: 204-116-4	Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1B, H317	
CAS: 97-54-1	isoeugénol	1-2,5%
EINECS: 202-590-7	Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1A, H317; STOT SE 3, H335	
	Limite de concentration spécifique: Skin Sens. 1A; H317: C ≥ 0,01 %	
	substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	
CAS: 1222-05-5	1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane	≥1-<2,5%
EINECS: 214-946-9	Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	
	Substance identifiée comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien (II)	
CAS: 93-58-3	Methyl benzoate	1-2,5%
EINECS: 202-259-7	Acute Tox. 4, H302	
CAS: 68039-49-6	2,4-Dimethylcyclohex-3-ene-1-carbaldehyde	≥0,25-<1%
EINECS: 268-264-1	Aquatic Chronic 2, H411; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1B, H317	
CAS: 120-57-0	Piperonal	≥0,1-<1%
EINECS: 204-409-7	Skin Sens. 1B, H317	
CAS: 120-72-9	Indol	<1%
EINECS: 204-420-7	Acute Tox. 3, H311; Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302	
CAS: 120-51-4	Benzoate de benzyle	<0,25%
EINECS: 204-402-9	Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 2, H411; Acute Tox. 4, H302	

◊ Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

. RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

- ◊ Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- ◊ Après inhalation:
Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.11.2022

Version 79 (remplace la version 78)

Révision: 15.11.2022

Nom du produit: Duftöl Jasmin / Huile parfumée Jasmin

(suite de la page 2)

- En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- ◊ Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- ◊ Après contact avec les yeux:
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- ◊ Après ingestion: Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.
- ◊ **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- ◊ **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

. RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- ◊ **5.1 Moyens d'extinction**
- ◊ Moyens d'extinction: CO2, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.
- ◊ Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit
- ◊ **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- ◊ **5.3 Conseils aux pompiers**
- ◊ Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

. RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- ◊ **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Pas nécessaire.
- ◊ **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avvertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- ◊ **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Traiter à la soude caustique 2%.
Assurer une aération suffisante.
- ◊ **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

. RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- ◊ **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Eviter la formation de gaz.
- ◊ Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- ◊ **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- ◊ Stockage:
- ◊ Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
- ◊ Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- ◊ Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- ◊ Classe de stockage: 10
- ◊ **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

DE

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.11.2022

Version 79 (remplace la version 78)

Révision: 15.11.2022

Nom du produit: Duftöl Jasmin / Huile parfumée Jasmin

(suite de la page 3)

. RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

◇ 8.1 Paramètres de contrôle

◇ Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

25265-71-8 Dipropylene glycol (isomer unspecified)

AGW Valeur à long terme: 100 E mg/m³
2(II);DFG, Y, 11

Mak Valeur à long terme: 67E

97-54-1 isoeugénol

MAK als Dampf und Aerosol;vgl.Abschn.IV

◇ Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

◇ 8.2 Contrôles de l'exposition

◇ Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.

◇ Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

◇ Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

◇ Protection respiratoire: Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

◇ Protection des mains:

Gants de protection

Le matériel des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériel des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

◇ Matériel des gants Gants résistant aux produits multichimiques, catégorie III selon Règlement (UE) 2016/425

◇ Temps de pénétration du matériel des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

◇ Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection

Lunettes de protection hermétiques

. RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

◇ 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

◇ Indications générales

◇ État physique

Liquide

◇ Couleur:

Incolore à tirant sur le jaune

◇ Odeur:

Caractéristique

◇ Seuil olfactif:

Non déterminé.

◇ Point de fusion/point de congélation:

Non déterminé.

◇ Inflammabilité

Non applicable.

◇ Limites inférieure et supérieure d'explosion

◇ Inférieure:

Non déterminé.

◇ Supérieure:

Non déterminé.

◇ Point d'éclair:

93 °C

◇ Température de décomposition:

Non déterminé.

◇ pH

Mélange non polaire/aprotique.

◇ Solubilité

◇ l'eau:

Pas ou peu miscible

◇ Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Non déterminé.

◇ Densité et/ou densité relative

◇ Densité à 20 °C:

0,989 g/cm³

◇ Densité relative

Non déterminé.

◇ Densité de vapeur:

Non déterminé.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.11.2022

Version 79 (remplace la version 78)

Révision: 15.11.2022

Nom du produit: Duftöl Jasmin / Huile parfumée Jasmin

(suite de la page 4)

◇ 9.2 Autres informations

- ◇ Aspect: Liquide
- ◇ Forme: Liquide
- ◇ Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité
- ◇ Température d'auto-inflammation Non déterminé.
- ◇ Propriétés explosives: Non déterminé.
- ◇ Test de séparation des solvants:
- ◇ VOC (CE) 68,25 %
- ◇ Taux d'évaporation: Non déterminé.
- ◇ Informations concernant les classes de danger physique
- ◇ Substances et mélanges explosibles néant
- ◇ Gaz inflammables néant
- ◇ Aérosols néant
- ◇ Gaz comburants néant
- ◇ Gaz sous pression néant
- ◇ Liquides inflammables néant
- ◇ Matières solides inflammables néant
- ◇ Substances et mélanges autoréactifs néant
- ◇ Liquides pyrophoriques néant
- ◇ Matières solides pyrophoriques néant
- ◇ Matières et mélanges auto-échauffants néant
- ◇ Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant
- ◇ Liquides comburants néant
- ◇ Matières solides comburantes néant
- ◇ Peroxydes organiques néant
- ◇ Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant
- ◇ Explosibles désensibilisés néant

. RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- ◇ 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- ◇ 10.2 Stabilité chimique
- ◇ Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- ◇ 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- ◇ 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- ◇ 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- ◇ 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

. RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- ◇ 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- ◇ Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- ◇ Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:
 - ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))**
 - Oral LD50 49.287 mg/kg (rat)
 - Dermique LD50 52.923 mg/kg
 - Inhalatoire LC50 611 mg/l
- ◇ Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.
- ◇ Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.
- ◇ Sensibilisation respiratoire ou cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.
- ◇ Mutagénicité sur les cellules germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- ◇ Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.11.2022

Version 79 (remplace la version 78)

Révision: 15.11.2022

Nom du produit: Duftöl Jasmin / Huile parfumée Jasmin

(suite de la page 5)

- ◊ Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- ◊ Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- ◊ Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- ◊ Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- ◊ **11.2 Informations sur les autres dangers**
- ◊ Propriétés perturbant le système endocrinien
1222-05-5 1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane: Liste II
118-58-1 Salicylate de benzyle: Liste II

. RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- ◊ **12.1 Toxicité**
- ◊ Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- ◊ **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- ◊ **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- ◊ **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- ◊ **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- ◊ PBT: Non applicable.
- ◊ vPvB: Non applicable.
- ◊ **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.
- ◊ **12.7 Autres effets néfastes**
- ◊ Remarque: Toxique chez les poissons.
- ◊ Autres indications écologiques:
- ◊ Indications générales:
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.
Toxique pour les organismes aquatiques.

. RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- ◊ **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- ◊ Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- ◊ Emballages non nettoyés:
- ◊ Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

. RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- ◊ **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**
- ◊ ADR, IMDG, IATA UN3082
- ◊ **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
- ◊ ADR MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (alpha-hexylcinnamic aldehyde, Hexyl salicylate)
- ◊ IMDG ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (alpha-hexylcinnamic aldehyde, Hexyl salicylate), MARINE POLLUTANT
- ◊ IATA ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (containing alpha-hexylcinnamic aldehyde, Hexyl salicylate)

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.11.2022

Version 79 (remplace la version 78)

Révision: 15.11.2022

Nom du produit: Duftöl Jasmin / Huile parfumée Jasmin

(suite de la page 6)

◊ **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

- ◊ ADR
- ◊ Classe 9 (M6) Matières et objets dangereux divers.
- ◊ Étiquette 9

◊ IMDG, IATA

- ◊ Class 9 Matières et objets dangereux divers.
- ◊ Label 9

◊ **14.4 Groupe d'emballage**

- ◊ ADR, IMDG, IATA III

◊ **14.5 Dangers pour l'environnement**

- ◊ Marine Pollutant: Oui
Signe conventionnel (poisson et arbre)
- ◊ Marquage spécial (ADR): Signe conventionnel (poisson et arbre)
- ◊ Marquage spécial (IATA): Signe conventionnel (poisson et arbre)
- ◊ **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Attention: Matières et objets dangereux divers.
- ◊ Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): 90
- ◊ No EMS: F-A,S-F
- ◊ Stowage Category A
- ◊ **14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI** Non applicable.

◊ Indications complémentaires de transport:

- ◊ ADR
- ◊ Quantités limitées (LQ) 5L
- ◊ Quantités exceptées (EQ) Code: E1
Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml
Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
- ◊ Catégorie de transport 3
- ◊ Code de restriction en tunnels (-)

◊ IMDG

- ◊ Limited quantities (LQ) 5L
- ◊ Excepted quantities (EQ) Code: E1
Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml
Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (ALPHA-HEXYLCINNAMIC ALDEHYDE, HEXYL SALICYLATE), 9, III
- ◊ "Règlement type" de l'ONU:

. RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

◊ **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

- ◊ Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- ◊ Pictogrammes de danger



GHS07 GHS09

- ◊ Mention d'avertissement Attention

- ◊ Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

alpha-hexylcinnamic aldehyde

Linalol

Hexyl salicylate

3,7-Dimethyl-1,6-octadien-3-yl acetate

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.11.2022

Version 79 (remplace la version 78)

Révision: 15.11.2022

Nom du produit: Duftöl Jasmin / Huile parfumée Jasmin

(suite de la page 7)

isoeugénol

2,4-Dimethylcyclohex-3-ene-1-carbaldehyde

Piperonal

◊ Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

◊ Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

◊ Directive 2012/18/UE

◊ Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

◊ Catégorie SEVESO E2 Danger pour l'environnement aquatique

◊ Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 200 t

◊ Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t

◊ RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

◊ Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

◊ RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

◊ Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

◊ Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

◊ Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

◊ Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

◊ Prescriptions nationales:

◊ Classification VbF (ordonnance sur les liquides inflammables): A III

◊ Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.

◊ **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

. RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

◊ Phrases importantes

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H311 Toxique par contact cutané.

H312 Nocif par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.11.2022

Version 79 (remplace la version 78)

Révision: 15.11.2022

Nom du produit: Duftöl Jasmin / Huile parfumée Jasmin

(suite de la page 8)

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

◇ Service établissant la fiche technique: Regulatory Affairs

◇ Contact: Dr. Maja Zippel

◇ Date de la version précédente: 03.01.2022

◇ Numéro de la version précédente: 78

◇ Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

GefStoffV: Gefahrstoffverordnung (Ordinance on Hazardous Substances, Germany)

VbF: Verordnung über brennbare Flüssigkeiten, Österreich (Ordinance on the storage of combustible liquids, Austria)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A

Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1B

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

◇ * Données modifiées par rapport à la version précédente

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.11.2022

Version 54 (remplace la version 53)

Révision: 15.11.2022

. RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

◊ 1.1 Identificateur de produit

◊ Nom du produit: **Duftöl Zimt / Huile parfumée Cannelle**

◊ 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

◊ Emploi de la substance / de la préparation Flavour/Fragrance

◊ 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

◊ Producteur/fournisseur:

HÖFER CHEMIE® GmbH

Zur Fabrik 2, D-66271 Kleinblittersdorf, Allemagne

Tel: +49 6805 9 97 80 10 Fax: +49 6805 9 97 80 25

◊ Service chargé des renseignements:

M. Olivier Höfer, olivier.hoefer@hoefer-chemie.de Tel.: +49 6805 9 97 80 40

◊ 1.4 Numéro d'appel d'urgence (Disponible: 24 heures / 7 jours)

(DE) Téléphone: +49 75 85 93 12 56

(FR) Téléphone: +33 1 45 42 59 59

. RUBRIQUE 2: Identification des dangers

◊ 2.1 Classification de la substance ou du mélange

◊ Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

◊ 2.2 Éléments d'étiquetage

◊ Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

◊ Pictogrammes de danger



GHS07

◊ Mention d'avertissement Attention

◊ Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Cinnamaldéhyde

dipentène

Eugénol

3,7-Dimethyl-1,6-octadien-3-yl acetate

Linalol

Alcool cinnamylique

◊ Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

◊ Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.11.2022

Version 54 (remplace la version 53)

Révision: 15.11.2022

Nom du produit: Duftöl Zimt / Huile parfumée Cannelle

(suite de la page 1)

- ◇ **2.3 Autres dangers**
- ◇ Résultats des évaluations PBT et vPvB
- ◇ PBT: Non applicable.
- ◇ vPvB: Non applicable.

. RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

◇ 3.2 Mélanges

◇ Description: Mélange des substances mentionnées ci-dessous avec des additifs non dangereux.

◇ Composants dangereux:

- | | | |
|-------------------|---|----------|
| CAS: 104-55-2 | Cinnamaldéhyde | >10-20% |
| EINECS: 203-213-9 | Acute Tox. 4, H312; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1A, H317
substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail | |
| CAS: 138-86-3 | dipentène | ≥1-<2,5% |
| EINECS: 205-341-0 | Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1B, H317
substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail | |
| CAS: 97-53-0 | Eugénol | ≥0,1-<1% |
| EINECS: 202-589-1 | Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1B, H317
substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail | |
| CAS: 115-95-7 | 3,7-Dimethyl-1,6-octadien-3-yl acetate | ≥0,1-<1% |
| EINECS: 204-116-4 | Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1B, H317 | |
| CAS: 78-70-6 | Linalol | ≥0,1-<1% |
| EINECS: 201-134-4 | Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1B, H317 | |
| CAS: 104-54-1 | Alcool cinnamylrique | ≥0,1-<1% |
| EINECS: 203-212-3 | Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1B, H317
substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail | |
| CAS: 120-51-4 | Benzoate de benzyle | <0,25% |
| EINECS: 204-402-9 | Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 2, H411; Acute Tox. 4, H302 | |
- ◇ Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

. RUBRIQUE 4: Premiers secours

◇ 4.1 Description des mesures de premiers secours

◇ Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

◇ Après inhalation:

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

◇ Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

◇ Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

◇ Après ingestion: Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

◇ 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

◇ 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

DE

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.11.2022

Version 54 (remplace la version 53)

Révision: 15.11.2022

Nom du produit: Duftöl Zimt / Huile parfumée Cannelle

(suite de la page 2)

. RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

◊ 5.1 Moyens d'extinction

◊ Moyens d'extinction:

- CO₂, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.
- Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

◊ 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

◊ 5.3 Conseils aux pompiers

◊ Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

. RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

◊ 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Pas nécessaire.

◊ 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
- En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avvertir les autorités compétentes.
- Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

◊ 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

- Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
- Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
- Traiter à la soude caustique 2%.
- Assurer une aération suffisante.

◊ 6.4 Référence à d'autres rubriques

- Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
- Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
- Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

. RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

◊ 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Eviter la formation de gaz.

◊ Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

◊ 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- ◊ Stockage:
- ◊ Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
- ◊ Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- ◊ Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- ◊ Classe de stockage: 10
- ◊ 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

. RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

◊ 8.1 Paramètres de contrôle

◊ Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

104-55-2 Cinnamaldéhyde

MAK als Dampf und Aerosol;vgl.Abschn.IV

138-86-3 dipentène

MAK vgl.Abschn.IIb

97-53-0 EugénoI

MAK als Dampf und Aerosol;vgl.Abschn.IV

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.11.2022

Version 54 (remplace la version 53)

Révision: 15.11.2022

Nom du produit: Duftöl Zimt / Huile parfumée Cannelle

(suite de la page 3)

104-54-1 Alcool cinnamylique

MAK als Dampf und Aerosol;vgl.Abschn.IV

◇ Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

◇ 8.2 Contrôles de l'exposition

◇ Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.

◇ Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

◇ Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

◇ Protection respiratoire: Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

◇ Protection des mains:

Gants de protection

Le matériel des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériel des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

◇ Matériel des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Gants résistant aux produits multichimiques, catégorie III selon Règlement (UE) 2016/425

◇ Temps de pénétration du matériel des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

◇ Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection

Lunettes de protection hermétiques

. RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

◇ 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

◇ Indications générales

◇ État physique

Liquide

◇ Couleur:

Faible jaune à faible brun

◇ Odeur:

Caractéristique

◇ Seuil olfactif:

Non déterminé.

◇ Point de fusion/point de congélation:

Non déterminé.

◇ Inflammabilité

Non applicable.

◇ Limites inférieure et supérieure d'explosion

◇ Inférieure:

Non déterminé.

◇ Supérieure:

Non déterminé.

◇ Point d'éclair:

>100 °C

◇ Température de décomposition:

Non déterminé.

◇ pH

Mélange non polaire/aprotique.

◇ Solubilité

◇ l'eau:

Pas ou peu miscible

◇ Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Non déterminé.

◇ Densité et/ou densité relative

◇ Densité à 20 °C:

0,929 g/cm³

◇ Densité relative

Non déterminé.

◇ Densité de vapeur:

Non déterminé.

◇ 9.2 Autres informations

◇ Aspect:

◇ Forme:

Liquide

◇ Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité

◇ Température d'auto-inflammation

Non déterminé.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.11.2022

Version 54 (remplace la version 53)

Révision: 15.11.2022

Nom du produit: Duftöl Zimt / Huile parfumée Cannelle

(suite de la page 4)

◊ Propriétés explosives:	Non déterminé.
◊ Test de séparation des solvants:	
◊ VOC (CE)	81,20 %
◊ Taux d'évaporation:	Non déterminé.
◊ Informations concernant les classes de danger physique	
◊ Substances et mélanges explosibles	néant
◊ Gaz inflammables	néant
◊ Aérosols	néant
◊ Gaz comburants	néant
◊ Gaz sous pression	néant
◊ Liquides inflammables	néant
◊ Matières solides inflammables	néant
◊ Substances et mélanges autoréactifs	néant
◊ Liquides pyrophoriques	néant
◊ Matières solides pyrophoriques	néant
◊ Matières et mélanges auto-échauffants	néant
◊ Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
◊ Liquides comburants	néant
◊ Matières solides comburantes	néant
◊ Peroxydes organiques	néant
◊ Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
◊ Explosibles désensibilisés	néant

. RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- ◊ **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- ◊ **10.2 Stabilité chimique**
- ◊ **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- ◊ **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- ◊ **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- ◊ **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- ◊ **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

. RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- ◊ **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- ◊ **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- ◊ **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**
- ◊ **ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))**
- ◊ **Dermique LD50 >8.182 mg/kg (lapin)**
- ◊ **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Provoque une irritation cutanée.
- ◊ **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque une sévère irritation des yeux.
- ◊ **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Peut provoquer une allergie cutanée.
- ◊ **Mutagénicité sur les cellules germinales** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- ◊ **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- ◊ **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- ◊ **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- ◊ **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- ◊ **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.11.2022

Version 54 (remplace la version 53)

Révision: 15.11.2022

Nom du produit: Duftöl Zimt / Huile parfumée Cannelle

(suite de la page 5)

- ◇ **11.2 Informations sur les autres dangers**
- ◇ Propriétés perturbant le système endocrinien
- Aucun des composants n'est compris.

. RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- ◇ **12.1 Toxicité**
- ◇ Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- ◇ **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- ◇ **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- ◇ **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- ◇ **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- ◇ PBT: Non applicable.
- ◇ vPvB: Non applicable.
- ◇ **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
- Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- ◇ **12.7 Autres effets néfastes**
- ◇ Remarque: Nocif pour les poissons.
- ◇ Autres indications écologiques:
- ◇ Indications générales:
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Nocif pour les organismes aquatiques.

. RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- ◇ **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- ◇ Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- ◇ Emballages non nettoyés:
- ◇ Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

. RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- ◇ **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**
- ◇ ADR, ADN, IMDG, IATA néant
- ◇ **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
- ◇ ADR, ADN, IMDG, IATA néant
- ◇ **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**
- ◇ ADR, ADN, IMDG, IATA
- ◇ Classe néant
- ◇ **14.4 Groupe d'emballage**
- ◇ ADR, IMDG, IATA néant
- ◇ **14.5 Dangers pour l'environnement**
- ◇ Marine Pollutant: Non
- ◇ **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Non applicable.
- ◇ **14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI** Non applicable.
- ◇ "Règlement type" de l'ONU: néant

DE
(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.11.2022

Version 54 (remplace la version 53)

Révision: 15.11.2022

Nom du produit: Duftöl Zimt / Huile parfumée Cannelle

(suite de la page 6)

. RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

◊ **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

- ◊ *Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.*
- ◊ *Pictogrammes de danger*



GHS07

- ◊ *Mention d'avertissement Attention*
- ◊ *Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:*
 - Cinnamaldéhyde*
 - dipentène*
 - Eugénol*
 - 3,7-Dimethyl-1,6-octadien-3-yl acetate*
 - Linalol*
 - Alcool cinnamylique*
- ◊ *Mentions de danger*
 - H315 Provoque une irritation cutanée.*
 - H319 Provoque une sévère irritation des yeux.*
 - H317 Peut provoquer une allergie cutanée.*
 - H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.*
- ◊ *Conseils de prudence*
 - P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.*
 - P273 Éviter le rejet dans l'environnement.*
 - P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.*
 - P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.*
 - P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.*
 - P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.*
- ◊ *Directive 2012/18/UE*
- ◊ *Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.*
- ◊ *RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3*
- ◊ *Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II*
 - Aucun des composants n'est compris.*
- ◊ *RÈGLEMENT (UE) 2019/1148*
- ◊ *Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)*
 - Aucun des composants n'est compris.*
- ◊ *Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT*
 - Aucun des composants n'est compris.*
- ◊ *Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues*
 - Aucun des composants n'est compris.*
- ◊ *Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers*
 - Aucun des composants n'est compris.*
- ◊ *Prescriptions nationales:*
- ◊ *Classification VbF (ordonnance sur les liquides inflammables): néant*
- ◊ *Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.*
- ◊ **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** *Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.*

DE

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.11.2022

Version 54 (remplace la version 53)

Révision: 15.11.2022

Nom du produit: Duftöl Zimt / Huile parfumée Cannelle

(suite de la page 7)

. RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

◊ **Phrases importantes**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H312 Nocif par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

◊ **Service établissant la fiche technique: Regulatory Affairs**

◊ **Contact: Dr. Maja Zippel**

◊ **Date de la version précédente: 15.04.2022**

◊ **Numéro de la version précédente: 53**

◊ **Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

GefStoffV: Gefahrstoffverordnung (Ordinance on Hazardous Substances, Germany)

VbF: Verordnung über brennbare Flüssigkeiten, Österreich (Ordinance on the storage of combustible liquids, Austria)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A

Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1B

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

◊ *** Données modifiées par rapport à la version précédente**